

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Villa des Amis	Numéro de permis 2008306	Date d'inspection Le 27 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée		Numéro de téléphone (506) 394-3573	
Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	27 févr. 2023	27 févr. 2023
Commentaires : La clôture est maintenant conforme			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	27 févr. 2023	27 févr. 2023
Commentaires : La clôture est maintenant conforme			
Commentaires généraux			
Lors de mon suivi de surveillance, le ratio n'a pas été pris, car les photos ont été reçues par courriel. La clôture est maintenant déblayée et sécuritaire.			

original signé par
Sylvie Richardson

Le 27 février 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Signature en pièces jointes

Le 27 février 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date